

MAIRIE DE



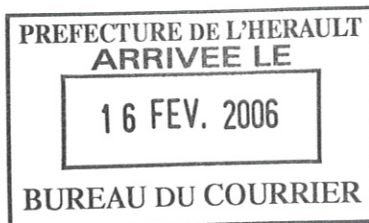
JUVIGNAC

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 28  
Date de la convocation : 7 février 2006

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER



N°12

L'an deux mille six et le treize du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mmes GARCIA, DE HULLESSEN, M.M SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme RAMON BOTONNET, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M.M FEVRIER, BOUSQUEL, Mme AZEMAR.

**PROCURATIONS** : M. ROUANET en faveur de M. ELLUL  
Mme CARRETIER en faveur de Mme LABORDE  
Mme PETIT en faveur de M. MORENO  
Mme POUZOULET en faveur de Mme ROMERO  
M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA

**ABSENTE** : Mme PETARD.

### CESSION D'IMMEUBLE – POSTE DE POLICE MUNICIPALE

#### Rapporteur : Monsieur OUSSET

Considérant qu'après le déménagement des services de police municipale et du CCAS dans les locaux du nouvel hôtel de ville, l'immeuble cadastré B M 42 d'une superficie de 310 m<sup>2</sup>, n'est pas susceptible d'être affecté à un service public communal, il est proposé au Conseil Municipal, dès que les locaux auront été libérés :

- de déclasser du domaine public communal par destination, le dit immeuble,
- de le reclasser dans le domaine privé de la commune,
- de le céder à Monsieur Pierre BALDO qui s'en est porté acquéreur,
- de fixer le prix, vu l'estimation des domaines, à 500 € du m<sup>2</sup>,
- d'autoriser Madame le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation au prix et conditions sus énoncées, et à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 16 FEB. 2006  
et publication  
le 16 FEB. 2006